

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :

2 954 924

(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national :

10 00057

⑤1 Int Cl⁸ : B 60 R 9/048 (2006.01)

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 07.01.10.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la
demande : 08.07.11 Bulletin 11/27.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du
présent fascicule*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : LE RAZAVET PHILIPPE — FR.

⑦2 Inventeur(s) : LE RAZAVET PHILIPPE.

⑦3 Titulaire(s) : LE RAZAVET PHILIPPE.

⑦4 Mandataire(s) : LE RAZAVET PHILIPPE.

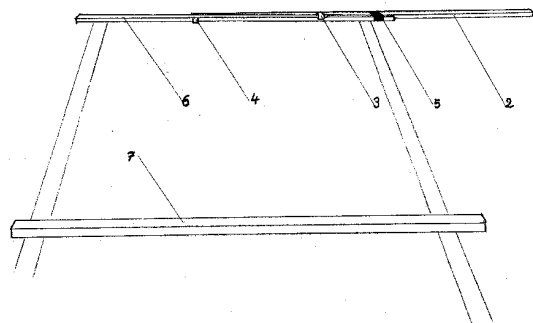
⑤4 ACCESSOIRE DE CHARGEMENT POUR BARRE DE TOIT DE VEHICULE, NOTAMMENT POUR LE
CHARGEMENT DE KAYAK.

⑤7 L'invention consiste en un accessoire permettant le
chargement de colis encombrants et/ou lourds sur les bar-
res de toit d'un véhicule par une seule personne.

Elle est constituée d'un tube de section carrée 2, sur le-
quel sont fixés un crochet 4, face inférieure à l'extrémité du
tube et d'un crochet 3, face supérieure partie médiane du tu-
be. Une sangle 5, sécurise le tout sur la barre de toit.

La barre de toit à laquelle il est fixé est pris entre les
deux crochets. La partie du tube 2, dépassant du pavillon
servira d'appui au colis permettant à une seule personne de
soulever la partie du colis reposant sur le sol et de la placer
sur l'autre barre de toit.

L'invention est toute indiquée dans le cas d'artisans, de
bricoleurs ou de sportifs travaillant ou exerçant leur activité
seuls et devant transporter un colis encombrant et/ou lourd,
type kayak ou petite embarcation, sur le toit de leur véhicu-
le.



FR 2 954 924 - A1



La présente invention a pour objet un système facilitant le chargement de colis encombrants sur les barres de toit de voiture, en servant d'appui à ces colis à l'extérieur du toit du véhicule.

5 Il existe déjà un dispositif EP-A-0 067 723 qui concerne une galerie spéciale pour le chargement et le transport d'un vélo à l'exception de tout autre colis. Ce dispositif présente une glissière articulée et télescopique qui se déplace sur un cadre fixe ayant aussi une glissière télescopique. Ce dispositif est compliqué, encombrant et présente une partie mécanique pouvant être sujette à détérioration par un usage fréquent.

10 L'accessoire de chargement pour barre de toit de voiture, dont la présente demande de brevet fait l'objet, offre les avantages d'être d'utilisation simple, de pouvoir être rangé aisément après usage sans que son encombrement soit gênant, de ne pas présenter de parties mécaniques autres que les deux crochets de fixation amovibles et qui seront dans la plupart des cas assujettis une fois pour toute en
15 fonction des barres de toit du véhicule de l'utilisateur, de n'avoir aucune partie mobile pendant la manoeuvre.

L'accessoire de chargement se compose d'un tube de section carrée (2) comportant, à une extrémité sur la face inférieure, un crochet plat (4) et sur la face supérieure de la partie médiane un second crochet plat (3).

20 La mise en place consiste à saisir l'accessoire de chargement par l'extrémité dépourvu de crochet et en un seul mouvement, placer le crochet de l'extrémité (4) sous la barre de toit et le crochet du milieu (3) sur la face supérieure de cette dernière fig.7 Une sangle est assujettie près du crochet du milieu (3) reliant la barre de toit et l'accessoire de chargement sécurisant ainsi l'ensemble. La partie externe
25 de l'accessoire de chargement dépassant alors suffisamment du pavillon, sera utilisée pour poser le colis encombrant et/ou lourd à charger et ainsi servir d'appui, permettant à l'utilisateur de placer l'autre partie du colis sur l'autre barre de toit puis de revenir à l'accessoire de chargement pour finir de placer le colis sur la barre de
30 toit où il est fixé. Il suffit ensuite de retirer l'accessoire de chargement après avoir ôté la sangle, puis de fixer le colis sur les barres de toit. L'opération sera effectuée dans le sens inverse pour le déchargement. Une rallonge non représentée peut être glissée à l'intérieur du tube, constituant l'accessoire de chargement (2), pour des colis de grande largeur. Après chaque opération de chargement ou déchargement, l'accessoire est retiré.

35 Il convient de préciser :

- qu'un moyen d'attache rapide est constitué d'une sangle (5) fixée près du crochet (3) enserrant la barre de toit et l'accessoire lorsque celui-ci est positionné dans le prolongement de la barre de toit sur le côté du véhicule.
- Que les crochets (3) et (4) formant avec le côté adjacent de la barre (2)
40 respectivement un « U » dirigé vers le bas et un « U » dirigé vers le haut sont plats et

présentent une gorge (7) fig.2 servant au passage de la vis fixant ceux-ci à la barre (2), permettant ainsi leur coulissement transversal pour le réglage en fonction de l'épaisseur de la barre de toit.

Les dessins présentés décrivent l'invention :

- 5 La figure 1 représente en vue de dessus l'accessoire de chargement muni de ses deux crochets.
La figure 2 montre les deux crochets en vue de dessus et un crochet en coupe (sachant qu'ils sont identiques),
La figure 3 montre le colis en cours de placement sur les barres de toit du véhicule.
- 10 La figure 4 représente l'accessoire de chargement en position sur la barre de toit du véhicule.
La figure 5 représente le colis prenant appui sur l'accessoire de chargement.
La figure 6 montre l'accessoire de chargement en position sur la barre de toit avant du véhicule.
- 15 La figure 7 montre la mise en place de l'accessoire de chargement sur la barre de toit du véhicule.

- En référence à ces dessins, l'accessoire de chargement pour barre de toit fig.1, se compose d'un tube de fer de section carrée comportant à une extrémité, un crochet 4 plat, rigide, réglable, fixé sur la face inférieure du tube 2, fig.1 et sur sa partie
- 20 centrale, face supérieure, un second crochet 3 plat, rigide, réglable également et pouvant être fixé en trois endroits différents 1, selon la longueur du tube que l'on voudra voir dépasser du pavillon; une longueur minimum sera indispensable au bon fonctionnement du dispositif et sera conditionnée par le fait que le poids de la partie de l'accessoire dépassant du pavillon au delà du crochet 3 sera supérieur au poids
 - 25 de l'autre partie fig. 4. La sangle 5 sera placée au delà du crochet 3, fig.4 et fig. 5. Les dimensions des crochets 3 et 4 fig. 2 sont données à titre d'exemple : 8 cm de long pour la partie horizontale et 1,8 cm face interne pour la partie verticale, 2 cm de large et 0,5 cm d'épaisseur pour un tube de section carrée de 2 cm de côté. De plus, ces deux crochets présentent une gorge de 0,5 cm de large sur 3,5 cm de long 7, fig.
 - 30 2 permettant leur fixation et réglage sur l'accessoire de chargement en fonction de l'épaisseur de la barre de toit.

Le tube et les crochets peuvent être recouverts de polyéthylène ou tout autre enduit les préservant de la corrosion et rendant leurs arrêtes moins agressives.

- 35 L'accessoire de chargement pour barre de toit de voiture est destiné à permettre à une personne seule de hisser sans mal un objet encombrant et/ou lourd sur les barres de toit de son véhicule en limitant les risques d'endommager la carrosserie.

REVENDEICATIONS

1) Accessoire pour le chargement et le déchargement de charges et/ou pièces lourdes ou volumineuses notamment kayak, petite embarcation, planche à voile, plaques de plâtre etc....sur les barres de toit transversales (6) d'un véhicule,
5 caractérisé en ce qu'il est constitué d'une barre rigide (2) munie à une extrémité d'un crochet (4) plat, rigide formant sensiblement un « U » (avec le côté adjacent de la barre (2)) dirigé vers le haut, s'étendant transversalement à l'axe de la barre et d'un autre crochet (3), plat, rigide formant lui aussi sensiblement un « U » (avec le côté adjacent de la barre (2)) dirigé vers le bas, transversal à la barre et positionné du
10 même côté par rapport à la barre que le premier crochet, permettant une immobilisation de l'accessoire sur la barre de toit.

2) Accessoire pour le chargement et le déchargement selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il est pourvu d'un moyen d'attache rapide, enserrant la barre de toit et l'accessoire lorsque celui-ci est positionné dans le prolongement de la barre
15 de toit sur le côté du véhicule.

3) Accessoire selon la revendication 2, caractérisé en ce que le moyen d'attache rapide est constitué d'une sangle (5).

4) Accessoire selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce que la barre (2) a une section carrée et prolonge la barre de toit,
20 sur laquelle est assujettie grâce aux crochets (3) et (4), d'une longueur suffisante pour servir d'appui à une charge et/ou pièce lourde ou volumineuse devant être chargée sur les barres de toit d'un véhicule.

5) Accessoire selon la revendication 1 caractérisé en ce que les crochets (3) et (4), formant sensiblement et respectivement un « U » dirigé vers le bas et un « U »
25 dirigé vers le haut, sont plats et présentent une gorge (7) fig. 2 servant au passage de la vis fixant ceux-ci à la barre (2) et permettant leur coulissement transversal pour le réglage en fonction de l'épaisseur de la barre de toit. La vis munie d'une rondelle est ensuite vissée à fond.

6) Accessoire selon la revendication 1 caractérisé en ce que la barre (2)
30 comporte trois emplacements (1) fig. 1 permettant la fixation du crochet (3) déterminant ainsi la longueur qui servira d'appui au colis à charger.

1/6

FIG 2

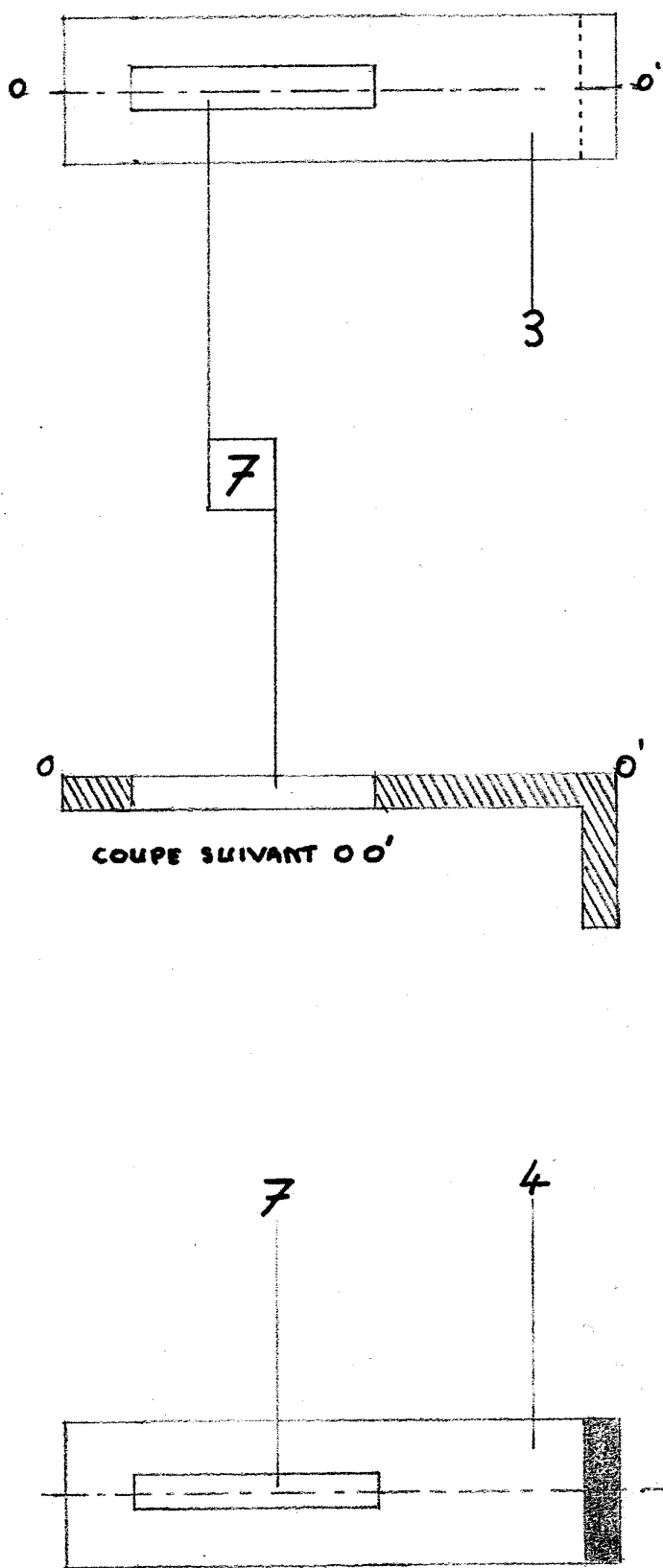
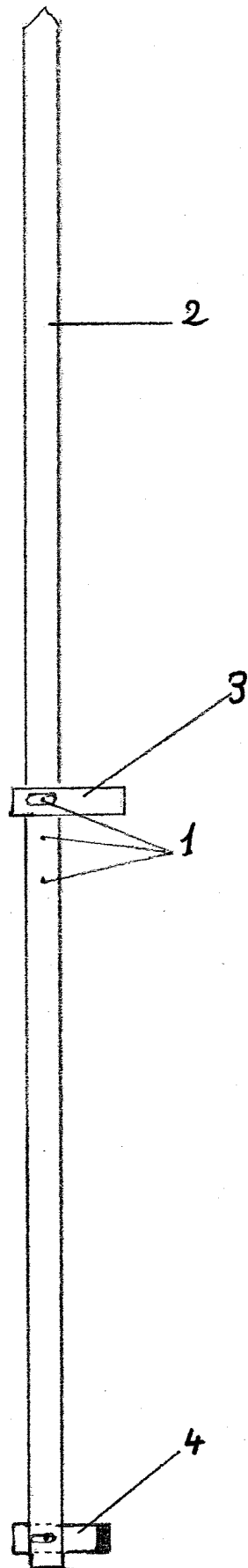


FIG 1



2/6

FIG 3

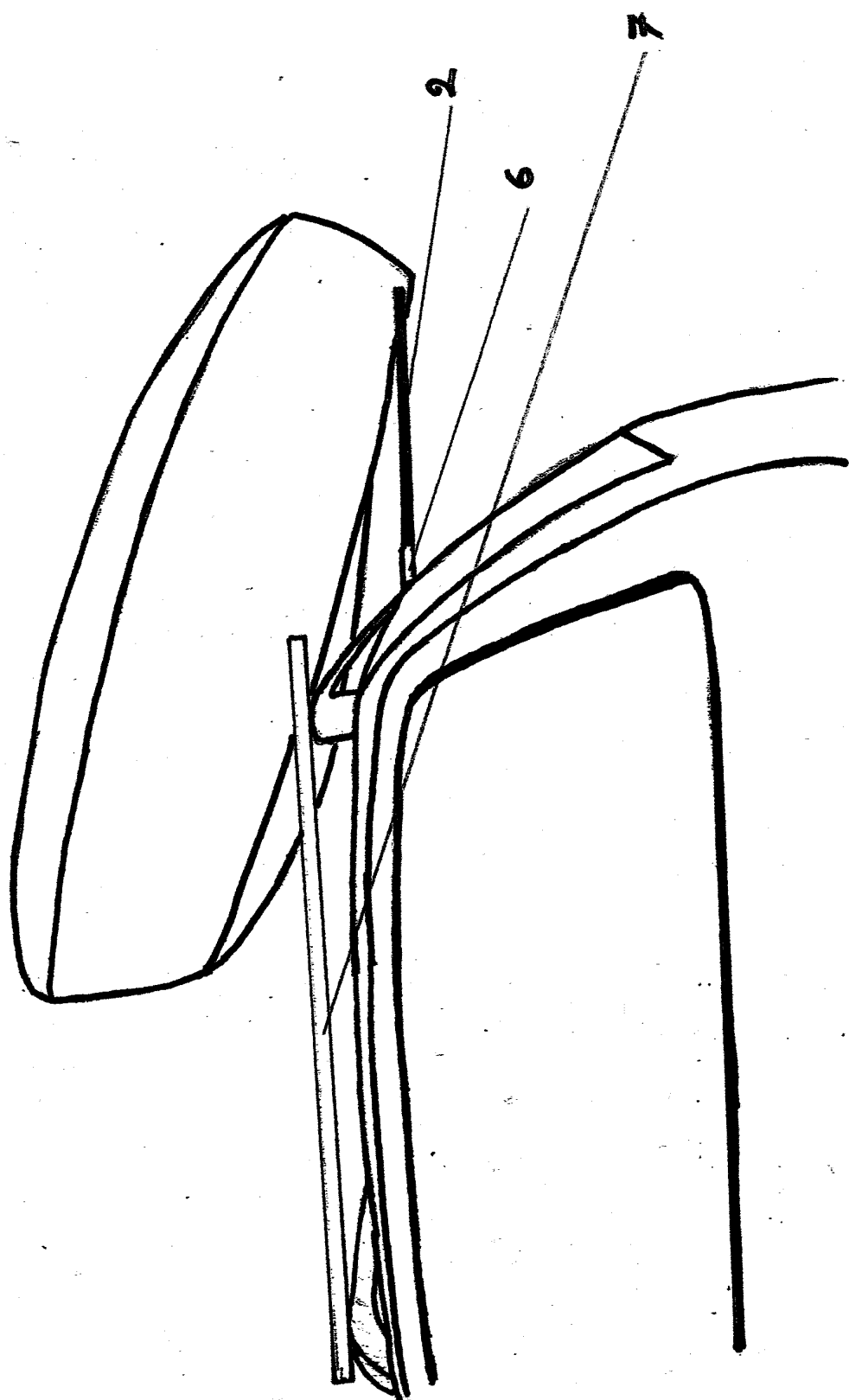
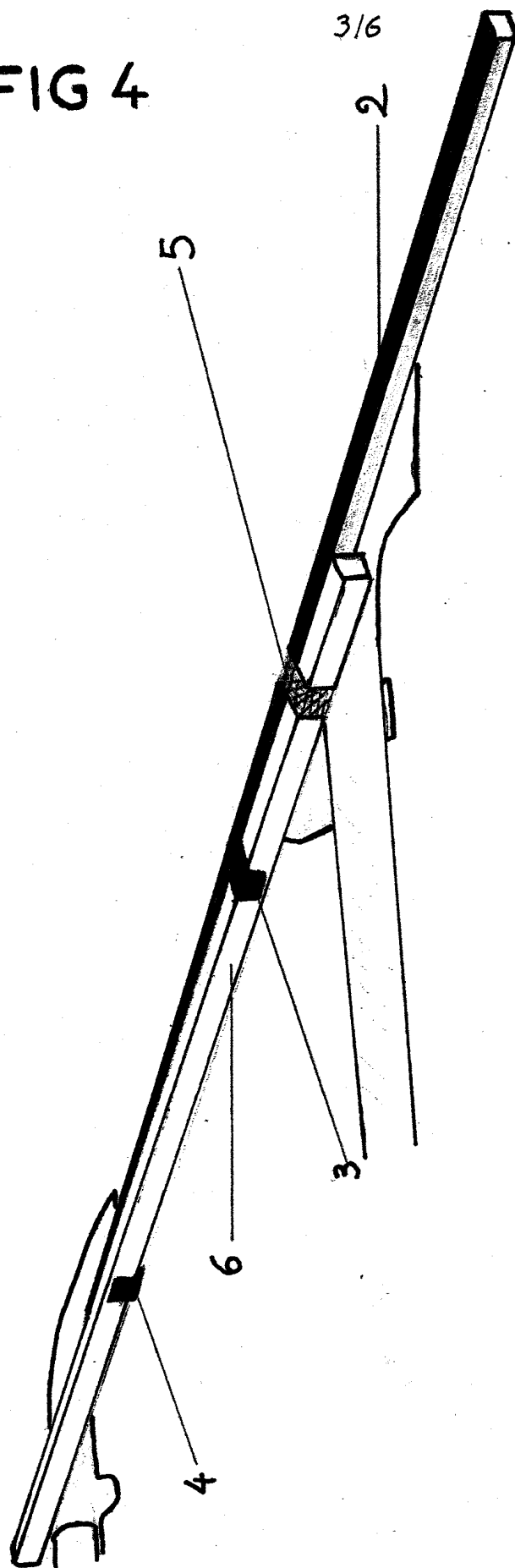
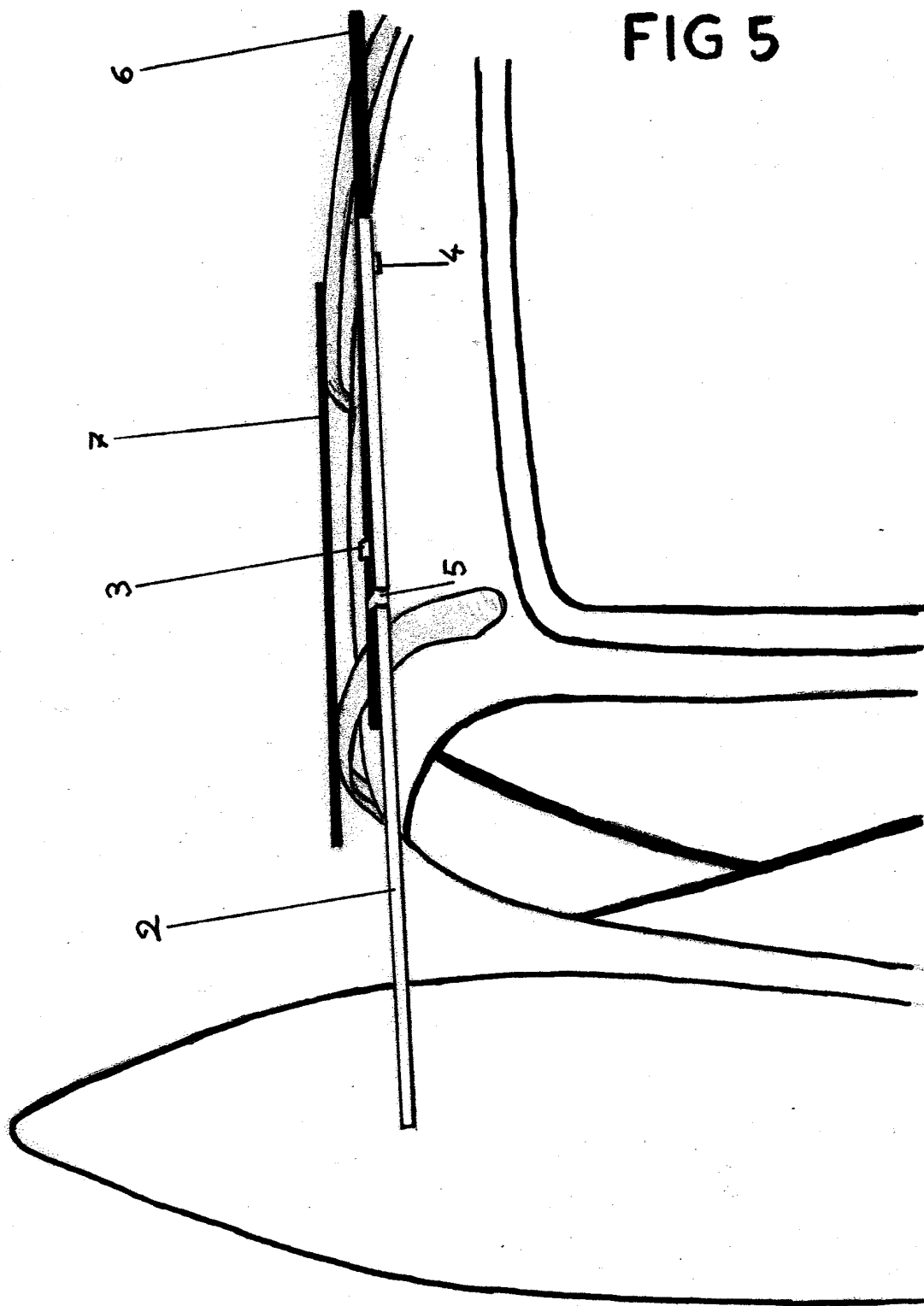


FIG 4



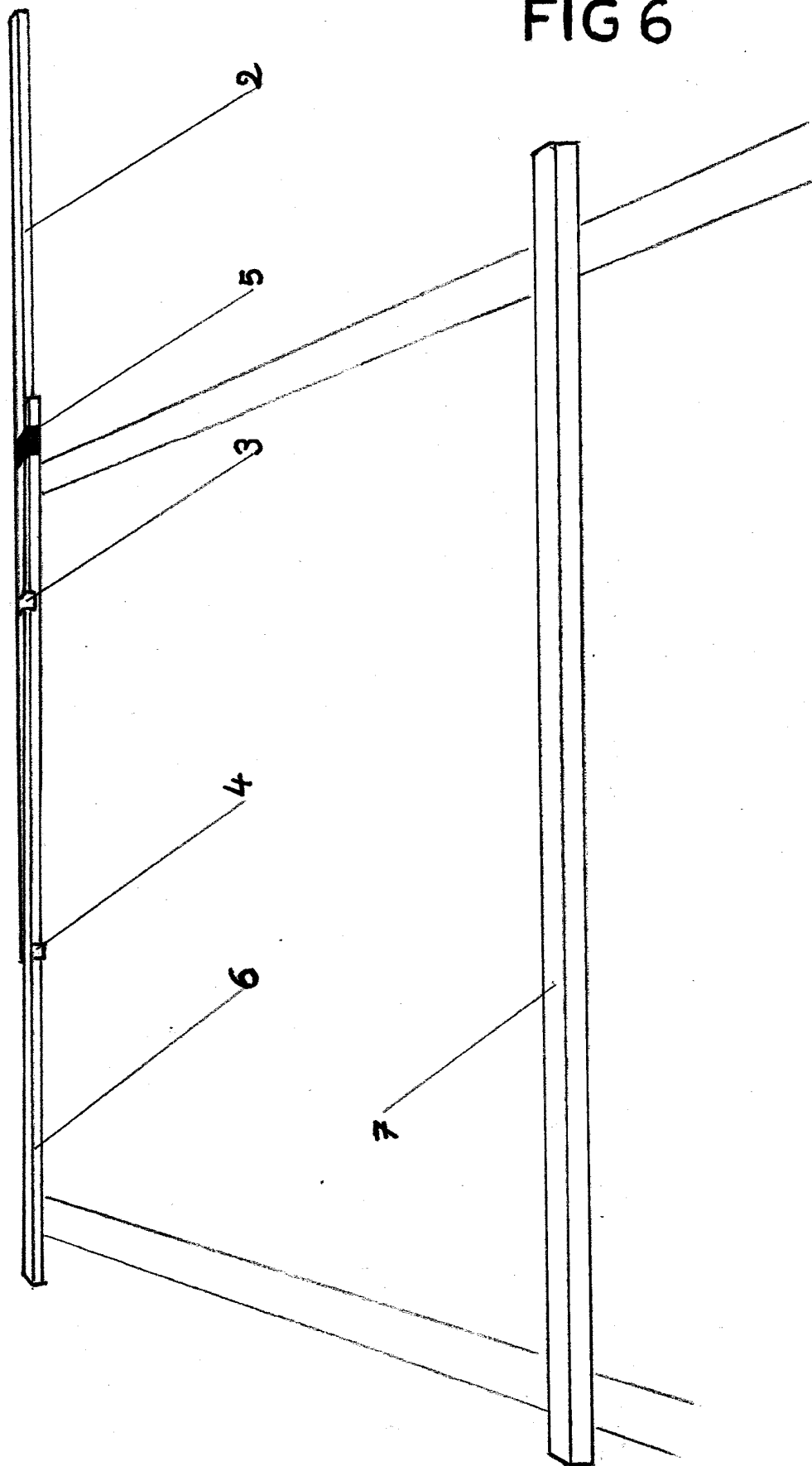
4/6

FIG 5



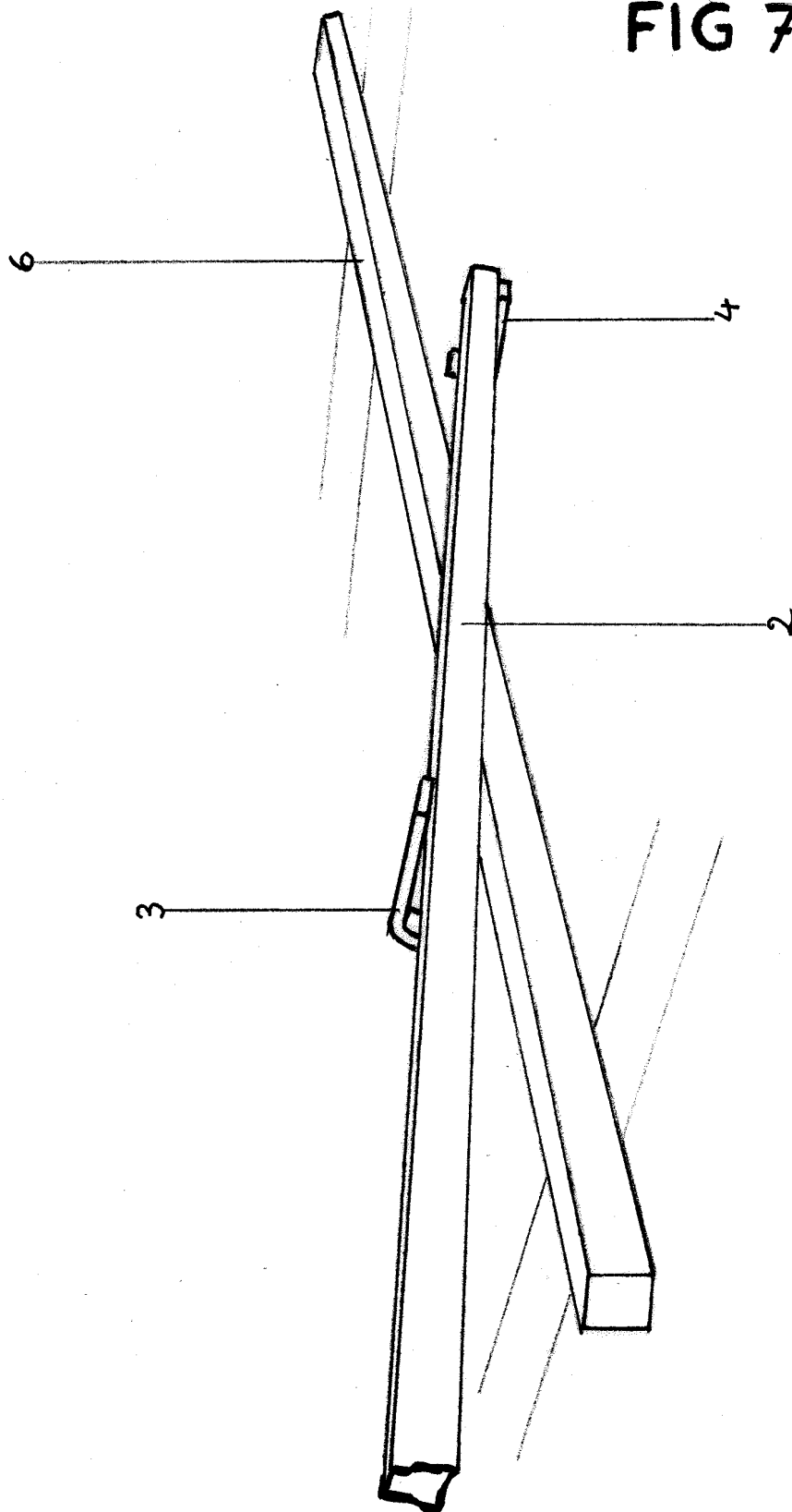
5/6

FIG 6



6/6

FIG 7





**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

N° d'enregistrement
national

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

FA 735251
FR 1000057

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	FR 2 600 953 A1 (FARGIER ROBERT [FR]; ECK ALAIN [FR]) 8 janvier 1988 (1988-01-08) * figures *	1-6	B60R9/048
A	----- DE 295 20 924 U1 (SPERBER SIEGFRIED [DE]) 4 juillet 1996 (1996-07-04) * page 1, ligne 1 - ligne 1-17; figure 3 *	1-6	
A	----- US 6 131 781 A (MURRAY FREDERICK G [US]) 17 octobre 2000 (2000-10-17) * figures 3,5,6 *	1-6	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)
			B60R
		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
		26 août 2010	Kyriakides, Leonidas
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention	
X : particulièrement pertinent à lui seul		E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure	
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie		à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure.	
A : arrière-plan technologique		D : cité dans la demande	
O : divulgation non-écrite		L : cité pour d'autres raisons	
P : document intercalaire		
		& : membre de la même famille, document correspondant	

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 1000057 FA 735251**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du **26-08-2010**

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 2600953	A1	08-01-1988	AUCUN	

DE 29520924	U1	04-07-1996	AUCUN	

US 6131781	A	17-10-2000	AUCUN	
